

**Extrait du registre des Délibérations du 4 février 2015  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Séance du 4 février 2015**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

Date de convocation : 30 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le 4 février 2015 le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 janvier 2015, s'est réuni à 18 heures au lieu habituel des séances sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Présents : Séverine AMIC ; André BALANDREAU ; Olivier BARLET ; Laurence BERGER ; Yan BERNARD ; Rémy MARGIELA ; Julie CHAUDESAIGUES ; Marylène DELMARRE ; Jean-Louis LIOTAUD.

Excusés : Angélique BOUDOU ; Agnès PETIT (procuration à Olivier BARLET).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer sous la présidence d'André BALANDREAU, maire.

<b>Objet : Création d'un poste à temps non-complet d'agent administratif 2ème classe 34 heures hebdo</b>	<b><u>Délibération n°2015/01</u></b>
--	--------------------------------------

Rémy Margiela s'absente pour cette délibération.  
La création de ce poste est rendue nécessaire par le manque de temps chronique de la secrétaire de mairie responsable des budgets, salaires, factures et administration des dossiers de subvention qui ne travaille que 9 heures par semaine (1 journée par semaine + 1 journée par mois).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste à temps non-complet d'agent administratif 2ème classe 34 heures hebdo, sous réserve de l'avis de la commission paritaire.
- **AUTORISE** le maire à signer toute pièce relative à cette question.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602387-20150204-201501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2015

Publication : 09/02/2015

Fait aux Pilles,

Le Maire,  
André BALANDREAU

